



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-372

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue de La Roupie du 29 septembre au 17 octobre 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur Jean-Louis LEVEQUE,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux d'élagage rue de La Roupie à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL ARBOFOREST, 33 rue du 14 juillet à MONCHY-BRETON (62127), du 29 septembre au 10 octobre 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rue de La Roupie (limite de La Lacque) à ISBERGUES, du 29 septembre au 10 octobre 2025 inclus





Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-372

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SARL ARBOFOREST chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 26 AOUT 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 27 AOUT 2025